



**ASSEMBLEE COMMUNALE DU 24 JUIN 2026, A 19H30
À LA SALLE COMMUNALE (ABRI PC), A CRÉSUZ**

Procès-verbal

Date et heure : Mercredi 24 juin 2026, à 19h30

Lieu : Salle communale (abri PC), à Crésuz

Présidence : M. Philippe Baeriswyl, Syndic

Présents : 45 personnes (sans compter les personnes qui n'ont pas le droit de vote, soit Mmes Sandra Abbassi, Administratrice des finances et Laura Romagnoli, collaboratrice ad intérim).

M. le Syndic :

Mesdames et Messieurs, chères citoyennes et citoyens, je vous remercie pour votre participation à cette Assemblée communale extraordinaire. Il est agréable de trouver un peu de frais dans cette salle compte tenu des chaleurs estivales actuelles. Avant de procéder à l'ouverture de la présente Assemblée, je me permets de vous communiquer certaines informations.

Vous avez pu prendre connaissance dans les médias, du communiqué de presse de la Préfecture relatif à l'instruction préliminaire qui a donné lieu à la nomination de M. Christian Bussard en qualité de mentor. En conclusion, il en ressort la décision suivante, je cite : « Tenant compte de l'ensemble des mesures organisationnelles mises en place par la commune de Crésuz, l'autorité de céans prend acte que la situation est désormais stable avec une collaboration entre l'Exécutif et son Administration conforme aux principes de bonne gouvernance, Finalement, aucun acte répréhensible n'a été constaté dans la gestion des affaires communales. Dans ce contexte, le Préfet constate qu'il n'est pas justifié d'ouvrir une enquête administrative, que l'instruction préliminaire doit être close et le mentorat levé ».

Ainsi, la situation normale est rétablie et l'ensemble de votre Exécutif, nouvellement nommé, se réjouit de travailler avec l'ensemble de son Administration dans un climat de sérénité retrouvé. Suite aux dernières élections, M. Alain Rossel a rejoint notre équipe. Je me permets de lui donner la parole afin qu'il vous fasse une brève présentation de sa personne.

M. Alain Rossel : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Citoyens. Je suis le nouveau venu mais il y a certaines personnes qui me connaissent déjà. Je m'appelle Alain Rossel, j'ai 58 ans et je suis marié. J'habitais avant à la Tour-de-Trême et puis, pour la qualité de vie, j'ai préféré venir habiter à Crésuz. J'ai trois grands enfants qui sont partis de la maison. Je suis informaticien au CO de la Gruyère depuis 23 ans.

M. le Syndic : Ce soir, j'excuse l'absence de Mlle Leïla Riedo qui est en pleine période d'examens afin d'obtenir son brevet fédéral en Administration publique. Pas plus tard que demain matin, elle a justement son dernier examen oral. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite.

A la suite de la mise au concours du poste de Secrétaire communale, et après diverses auditions, j'ai l'avantage de vous informer que Mlle Riedo a été nommée Secrétaire communale de notre commune. Afin de la seconder dans ses tâches, nous avons engagé Mlle Adélaïde Tinguely, qui habite Cerniat et qui va terminer son apprentissage d'employée de commerce auprès de la commune du Pâquier. Mlle Tinguely commencera son activité professionnelle dans notre commune en date du 16 août. J'aurai l'avantage de vous la présenter plus précisément lors de notre Assemblée communale de fin d'année.

Jusqu'à la fin du mois d'août, nous avons la chance de pouvoir compter sur la collaboration de Mme Laura Pauli. Vous m'excuserez Laura, je n'ai que votre ancien nom. Laura vient de se marier et nous lui adressons nos plus vives félicitations. Au nom de l'Exécutif, je vous adresse également mes plus vifs remerciements pour avoir accepté de seconder notre Administration communale durant cette période de transition. Dès lors, nous pouvons procéder à l'ouverture de notre Assemblée.

Afin de procéder au décompte des votes, M. le Syndic demande à Mme Marie Vaucher (1) pour les rangées 1-2-3-4-5 ainsi que la table du Conseil communal et Mme Mélanie Mooser (2) pour les rangées 6 et suivantes, de fonctionner comme scrutatrices. Chacune compte le nombre de personnes.

Scrutatrice groupe (1) : 19 personnes + 5 membres du Conseil communal

Scrutatrice groupe (2) : 21 personnes

Total : 45 personnes ayant le droit de vote

Majorité lors des votes : 23 citoyens

M. le Syndic : Diverses personnes ont excusé leur absence pour cette Assemblée, notamment M. Jean-Paul Wicky, M. Guido Trueb, M. Mark Bradford, Mme Fiona Bradford et M. Didier Livron.

La présente Assemblée a été convoquée conformément à l'art.12 de la Loi sur les Communes, soit par publication dans la Feuille Officielle n°24 du 12 juin 2026, par affichage au pilier public et par convocation individuelle aux citoyens. Elle a également été publiée sur le site internet de notre commune. Les documents relatifs à cette assemblée étaient disponibles à l'Administration communale dix jours avant l'Assemblée.

Je vous informe également que l'Assemblée communale de ce soir sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant notre ordre du jour, nous n'avons pas reçu de demande écrite particulière pendant le délai légal avant l'Assemblée.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 avril 2026 – approbation
(il ne sera pas lu étant joint à la convocation et publié sur le site internet de la commune)
2. Législature 2026-2031 – élection des membres
 - 2.1. de la commission d'aménagement (art. 36 LATeC)
 - 2.2. de la commission des naturalisations (art. 43 LDCF)
 - 2.3. de la commission financière (art. 70 LFCo)
3. Mode de convocation des assemblées communales
4. Demande de crédit d'ouvrage pour l'achat et l'aménagement d'une place d'évitement au Ch. Louis-Ruffieux
5. Approbation du règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
6. Divers

Comme il n'y a pas de remarques ou de commentaires, j'invite les citoyennes et citoyens qui approuvent le tractanda à bien vouloir lever la main.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 45	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) ce tractanda avec les remerciements de M. le Syndic.

Nous pouvons donc considérer l'Assemblée comme valablement ouverte.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2026

Comme mentionné dans le livret de convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2026 ne sera pas lu, celui-ci étant publié dans le livret de convocation et sur le site internet de notre commune. De plus, il a été tenu à disposition, au Secrétariat communal dix jours avant l'Assemblée de ce soir. En conséquence, je vous propose d'accepter ce procès-verbal par main levée.

L'Assemblée **approuve le procès-verbal à l'unanimité (main levée)** avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 45	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

2. Législature 2026-2031 – élection des membres

M. le Syndic : Nous en venons à la nomination des membres des différentes commissions de notre Commune. Nous commençons par la Commission d'aménagement.

2.1 Election des membres de la Commission d'aménagement (art. 36 LATeC)

M. le Syndic : Pour information, cette Commission est composée du Conseiller communal responsable des constructions, à savoir M. Jean-Jacques Tornare, ainsi que quatre autres membres. M. Philippe Curty et M. Jean Larraillet se représentent pour une nouvelle législature et deux autres personnes se sont proposées afin de rejoindre cette Commission. Il s'agit de Mme Murielle Ruffieux et de M. Karim Rey.

Je donne la parole à Mme Ruffieux afin de lui permettre de se présenter.

Mme Murielle Ruffieux : Bonsoir tout le monde, Je m'appelle Murielle Ruffieux, je suis mariée, j'ai trois enfants d'âge adulte. Nous habitons Crésuz depuis trois ans et professionnellement, je suis assistante en soins et santé communautaire dans un foyer pour personnes âgées.

M. le Syndic : Merci Mme Ruffieux, je donne la parole à M. Karim Rey pour sa présentation.

M. Karim Rey : Bonsoir, je m'appelle Karim Rey, je suis également marié. Nous n'avons pas d'enfants et j'habite la commune de Crésuz depuis 21 ans. Certains me connaissent déjà car j'étais un des premiers à travailler à la nouvelle déchetterie lorsqu'elle a ouvert. Je travaille pour la fondation « Apartis » pour le logement des étudiants à Fribourg.

M. le Syndic : Avant de passer au vote, je demande à l'Assemblée si quelqu'un d'autre se porte également candidat afin de rejoindre ladite Commission. Si c'était le cas, nous procéderions à une élection par scrutin.

Comme cela n'est pas le cas, je vous propose de nommer les membres proposés pour cette commission par ovation.

Candidats à la Commission :

M. Philippe Curty – sortant
M. Jean Larraillet – sortant
Mme Murielle Ruffieux – nouvelle
M. Karim Rey – nouveau

Applaudissements de l'Assemblée communale.

Les candidats ci-dessus sont donc **élus pour la législature 2026-2031**.

Mme Dominique Chevalier : est-ce que les deux anciens membres, ceux qui renouvellent leur mandat, peuvent se présenter ?

M. le Syndic : Oui, je leur laisse la parole.

M. Philippe Curty : Je m'appelle Philippe Curty, j'ai 53 ans. Je suis papa de trois grandes filles et des jumeaux de 10 ans. Je dirige la Holding de Groupe E Tech et j'habite Crésuz depuis 2021.

M. Jean Larraillet : Bonsoir à tous, je m'appelle Jean Larraillet. J'ai 33 ans, je vis à Crésuz depuis 9 ans et je travaille comme garde-forestier pour les communes de Crésuz, Châtel-sur-Montsalvens et Val-de-Charmey.

2.2 Election des membres de la Commission des naturalisations (art. 43 LCDF)

M. le Syndic : Cette Commission se compose du Conseiller communal en charge des naturalisations, à savoir M. Alain Rossel et de quatre autres membres. Mme Mélanie Mooser et M. Pierre-Alain Robert-Nicoud se représentent et deux autres personnes se sont proposées afin de rejoindre cette Commission. Il s'agit de Mme Karin Baud et de M. Alain Cardinaux.

Je donne la parole à Mme Baud pour lui permettre de se présenter.

Mme Karin Baud : Bonsoir, je m'appelle Karin Baud. Je suis dans la commune depuis 2025 et je travaille dans une grande banque à Lausanne. J'ai trois enfants adultes et il y a 20 ans en arrière, j'étais déjà dans une Commission de naturalisation au Mont-sur-Lausanne.

M. le Syndic : Merci Mme Baud. Je donne la parole à M. Cardinaux pour sa présentation.

M. Alain Cardinaux : Bonsoir, je m'appelle Alain Cardinaux, j'ai 57 ans, je suis marié, j'ai trois enfants adultes et j'habite à Crésuz depuis bientôt 3 ans.

M. le Syndic : Pour continuer de la même manière, je propose aux membres qui souhaitent reconduire leur mandat, de se présenter.

Mme Mélanie Mooser : Bonsoir, je m'appelle Mélanie, j'ai 32 ans, j'habite depuis 9 ans sur la commune et je suis employée de commerce dans le garage agricole familial à Charmey.

M. Pierre-Alain Robert-Nicoud : Bonsoir à tous, j'habite à Crésuz depuis 6 ans, j'ai 58 ans, je suis marié et nous avons 2 enfants et 4 petits-enfants. Professionnellement, j'ai une entreprise de maçonnerie et carrelage.

M. le Syndic : Merci pour ces présentations. Avant de passer au vote, je demande si un membre présent à l'Assemblée aimerait se présenter pour rejoindre cette Commission.

Comme ce n'est pas le cas, je vous propose également de nommer les membres de cette Commission par ovation.

Candidats à la Commission :

Mme Mélanie Mooser - sortante

M. Pierre-Alain Robert-Nicoud - sortant

Mme Karin Baud - nouvelle

M. Alain Cardinaux - nouveau

Applaudissements de l'Assemblée communale.

Les candidats ci-dessus sont donc **élus pour la législature 2026-2031**.

M. le Syndic : Je tiens bien sûr à remercier les anciens membres qui n'ont pas désiré renouveler leur mandat, pour le travail accompli durant la dernière législature.

2.3 Election des membres de la Commission financière (art. 70 LFCo)

M. le Syndic : Pour rappel, cette Commission doit être composée de cinq membres. M. Alain Dénervaud s'est proposé afin de rejoindre cette Commission. Je lui donne donc la parole pour une brève présentation.

M. Alain Dénervaud : Bonsoir à tous, je m'appelle Alain Dénervaud, j'ai 32 ans et j'habite à Crésuz avec ma compagne depuis 3 mois. J'ai grandi dans une commune non loin d'ici, qui est le village de Sâles, avant de passer quelques années à Bulle. Et comme l'a dit Alain, j'avais aussi envie de prendre un peu d'altitude parce qu'on fait beaucoup de trail avec ma copine. Je possède depuis quelques temps mon entreprise d'établissement de projets de constructions et de direction de travaux.

M. le Syndic : Merci. Les cinq autres anciens membres de cette Commission ont mentionné leur désir de renouveler leur mandat pour la prochaine législature. Dès lors, nous nous trouvons avec 6 candidats pour 5 places. Donc avant de passer au vote, je demande si un membre de l'Assemblée désirerait intégrer ladite Commission. Comme ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote afin de nommer les 5 candidats après les présentations.

Mme Emmanuelle Girard : Bonjour, Emmanuelle Girard, je suis mariée et j'ai deux garçons de 10 et 13 ans. Je suis dans la commune depuis 7 ans et je travaille comme gestionnaire d'infrastructure chez Groupe E Celsius. Cela fait déjà 5 ans que je suis à la Commission financière en tant que membre et secrétaire.

M. Alain Philipona : Alain Philipona, j'ai 41 ans, j'habite la commune de Crésuz depuis 2011, je suis marié et père de trois enfants de 7, 5 et 2 ans. Je suis membre de la Commission financière depuis 12 ans.

Mme Françoise Jaquet : J'aimerais exprimer un petit malaise par rapport à la candidature de M. Alain Philipona. Enfin pas sa candidature, mais disons le fait que, lors des élections, ou plutôt lors de la campagne, M. Philipona a pris part de façon très affichée pour le Conseil communal actuel. J'aimerais qu'il nous rassure et qu'il nous assure, qu'il va assumer sa tâche avec toute l'objectivité et l'esprit critique qu'il faut pour assumer cette tâche justement.

Alain Philipona : Je réponds très volontiers à cela. Je pense que les membres de la Commission financière pourront vous confirmer que c'est le cas et c'était également le cas lors des dernières législatures. Oui, je me suis indiqué dans cette campagne, mais pas par intérêt et d'ailleurs, ce n'était pas du tout prévu que je m'investisse comme cela. Simplement, c'était pour moi important de mettre de la clarté dans les choses qui étaient avancées et essentiel que la population ait les informations complètes et pas juste des petites briques qui pouvaient potentiellement faire peur. Je tiens à dire que j'ai eu des contacts avec plusieurs personnes qui m'ont appelé. Au bout d'un moment, cela me paraissait important de donner des clarifications. J'ai accès, comme les autres membres de la Commission financière, mais aussi comme vous la population, à tous ces chiffres et ces données.

Enfin, il était important pour moi de jouer la transparence en tant que membre de la Commission financière aussi quand on commençait à discuter des chiffres. Cela me paraissait essentiel de rassurer et clarifier. Je vous garantis que je vais continuer avec tout le bon sens et l'esprit critique que j'ai eu jusqu'ici.

M. Michel Machicoane : Michel Machicoane-Stocker, je suis là depuis 8 ans. Je fus enseignant universitaire et journaliste et je suis à la Commission financière depuis 5 ans. Je souhaite continuer à m'engager. J'ai aussi été amené à manifester mon intérêt pour la commune récemment lors des élections. Lors d'une précédente Commission financière, nous avons eu l'occasion d'échanger sur les points de vue différents ou divergents. Notamment comment s'ajuster par rapport à nos analyses respectives y compris avec la Commission financière et avec le Syndic. Voilà, je souhaite continuer à m'engager au service de la communauté.

M. Luc Gendre : Luc Gendre, je suis dans la commune depuis 1978 officiellement. Je suis retraité depuis peu de temps, donc j'ai 65, bientôt 66 ans. Je suis papa d'un fils qui a repris la maison de mes parents et j'ai deux petits-enfants qui m'occupent pas mal. Je suis membre de la Commission financière depuis deux mandats et j'ai aussi été au Conseil Communal. Cela veut dire que je travaille depuis longtemps avec Alain. Je souhaite donc poursuivre ce mandat.

M. le Syndic : Le dernier candidat, comme je l'ai mentionné en début d'ouverture d'Assemblée, M. Didier Livron, s'est malheureusement excusé pour notre Assemblée de ce soir.

Nous allons donc procéder au vote à main levée.

Les citoyens sont invités à voter à main levée pour les candidats cités dans l'ordre : Mme Emmanuelle Girard, M. Alain Dénervaud, M. Alain Philipona, M. Michel Machicoane, M. Luc Gendre et M. Didier Livron.

Résultats de votes pour les candidats à la Commission :

Emmanuelle Girard – sortante : 39 voix

Alain Dénervaud – nouveau : 42 voix

Alain Philipona – sortant : 42 voix

Michel Machicoane – sortant : 35 voix

Luc Gendre – sortant : 41 voix

Didier Livron – sortant : 4 voix

Les membres élus sont donc les suivants : Mme Emmanuelle Girard, M. Alain Dénervaud, M. Alain Philipona, M. Michel Machicoane, M. Luc Gendre.

M. le Syndic : Toutes mes félicitations pour la nomination et je me réjouis conjointement avec notre Administratrice des finances, de pouvoir travailler, pas les uns contre les autres, mais les uns avec les autres. Je vous remercie déjà par avance.

Je tiens également à remercier M. Didier Livron qui a œuvré au sein de la Commission financière durant la dernière législature.

Applaudissements de l'Assemblée.

3. Mode de convocation des assemblées communales

M. le Syndic : Pour la prochaine législature, l'Assemblée communale doit décider du mode de convocation. Actuellement, les citoyennes et citoyens sont convoqués par publication du tractanda dans la feuille officielle, par affichage au pilier public, par convocation individuelle et avec la mise en ligne du tractanda sur notre site internet. Le Conseil communal vous propose de continuer ainsi. Y a-t-il d'autres propositions.

Mme Murielle Ruffieux : Je suis étonnée que, dans une même maison, nous recevons plusieurs enveloppes avec le petit livret. Est-ce que par souci d'économie vous ne pourriez pas en mettre qu'un en citant tous les noms sur l'adresse ?

M. le Syndic : Pour autant que les personnes aient le même nom. Légalement je pense que chaque personne doit être convoquée individuellement. Je pense que cela occasionnerait plus de problèmes ou de risques d'erreur. Si je mets cela en rapport avec l'économie réalisée pour les quelques livrets qui n'auraient pas été réalisés je pense que cette proposition ne présente pas un grand avantage. Pour l'aspect légal, je devrais chercher plus loin.

Je propose donc que les citoyennes et citoyens qui acceptent le mode de convocation, tel que proposé pour la prochaine législature, de le faire par main levée.

Les citoyens acceptent à l'unanimité la proposition avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :

OUI : 45

NON : 0

Abstentions : 0

4. Demande de crédit d'ouvrage pour l'achat et l'aménagement d'une place d'évitement au Ch. Louis-Ruffieux

M. Le Syndic : Afin de vous présenter ce crédit d'ouvrage, je donne la parole à mon collègue, M. Valentin Charrière.

M. Valentin Charrière : Bonsoir à tous. Ce soir, je me permets de vous présenter la demande d'investissement pour l'achat et l'aménagement d'une place d'évitement au chemin Louis-Ruffieux. Le gabarit de cette route communale est très étroit et actuellement, il n'y a aucune possibilité pour les véhicules de se croiser ou de faire demi-tour sans empiéter sur des terrains privés.

Le terme place d'évitement au lieu de place de rebroussement est volontairement employé pour des raisons de normes VSS qui imposeraient des dimensions démesurées en profondeur et en largeur de cette place.

Suite à la mise à l'enquête de trois chalets supplémentaires dans le secteur et à l'augmentation du trafic lié à ces nouvelles constructions, la Commune se doit d'agir afin de permettre un déplacement fluide des véhicules sur cette route.

Concernant les coûts de réalisation :

Achat de la place	CHF 15'000.00
Frais registre foncier et notariat (3,5%)	CHF 525.00
Travaux de génie civil	CHF 52'000.00
Déplacement du tableau électrique	CHF 10'000.00
Divers et imprévus (5%)	CHF 3'500.00
Total HT	CHF 81'025.00
TVA 8,1% arrondi	CHF 5'305.50
Total financé par la trésorerie	CHF 86'330.50
Total arrondi	CHF 87'000.00 TTC

Je me tiens à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Irénée Jeckelmann : Elle fait combien de mètres carrés ?

M. Valentin Charrière : Elle aura une profondeur d'environ 7 mètres. Au bout, il y a aura un enrochement qui tiendra les talus et la largeur au bord de route est d'environ 12.50m, et la largeur au fond de la place fait environ 3.80m. Donc un véhicule pourrait opérer un demi-tour si ce n'est pas un camion. Pour ces véhicules, ils feront une marche arrière.

M. Irénée Jeckelmann : Pour les camions cela dure déjà depuis un moment et ils savent faire. Pour le prix, cela revient à environ CHF 1'000.- le mètre/carré ce qui me semble correct.

M. Valentin Charrière : Il y a des infrastructures à déplacer, des collecteurs d'eau à reprendre et la nature du sol joue également un rôle. Au-dessus de l'enrochement, il faudra prévoir une barrière en raison de la hauteur qui se situe à plus d'un mètre (environ 1,5m) et le fond de la place sera en béton.

M. Alain Rossel : Est-ce qu'il y a un risque que les gens restent parkés là-bas ?

M. Valentin Charrière : Le but est de mettre un panneau « stationnement interdit » sur cette place.

Mme Françoise Jaquet : Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais j'ai l'impression que cette place est au bout de la route. Et aussi, est-ce que les sorties prévues de ces trois chalets seront à cet endroit ?

Valentin Charrière : Alors non, elle est à peine plus loin que le milieu. Les sorties des chalets se feront pour deux sur cette route et une se fera par le haut, sur la route des Roches.

Préavis de la Commission financière - M. Michel Machicoane : Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs. Le Chemin Louis-Ruffieux est une impasse très étroite. Le besoin d'une place d'évitement sur ce chemin est présent de longue date. Actuellement, les évitements se font sur le domaine privé.

En raison de la mise à l'enquête de trois chalets supplémentaires, la Commune profite de ce projet de construction pour créer une place d'évitement afin de répondre à ce besoin. Cette place permettra ainsi à tous les usagers de manœuvrer sur le territoire communal. Le montant de l'achat du terrain et des travaux est de CHF 87'000.-. Ce montant est financé par la trésorerie. Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

Après examen de cette demande d'investissement, la Commission financière préavise favorablement le crédit pour les travaux relatifs à l'aménagement d'une place d'évitement.

Au nom de la Commission financière, je vous remercie.

M. le Syndic : Merci Michel. Dès lors, je demande aux citoyennes et citoyens qui acceptent ce crédit d'ouvrage de CHF 87'000.- financés par la trésorerie, de bien vouloir lever la main.

Les citoyens acceptent à la majorité (main levée) avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 44	NON : 0	Abstentions : 1
------------------------------------	-----------------	----------------	------------------------

5. Approbation du règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

M. Le Syndic : Nous arrivons au point relatif à la participation aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires. Avant de passer la parole à M. Alain Rossel pour la présentation de ce point, je vous informe que la date mentionnée sur l'annexe au règlement sera modifiée en cas d'acceptation de la part de l'Assemblée de ce soir et la date indiquée sera celle du jour et non plus le 15 mai 2019.

M. Alain Rossel : Il y a quelques petites modifications concernant ce règlement. Pour vous résumer, le Règlement sera valable dès la rentrée scolaire 2026-2027. Ce n'est plus l'organe cantonal qui facturera. Dorénavant avec cette nouvelle convention introduite, ce sera directement la Commune qui facturera avec les rabais prévus dans le barème. La nouvelle convention sera introduite et ce sera la Dresse Hortense Leu-Repond qui sera mandatée comme dentiste scolaire, en lieu et place de la cabine dentaire. Cela permet un accès local et moins cher que la cabine dentaire.

Je rappelle que le contrôle annuel est obligatoire mais que le suivi peut être fait chez un dentiste personnel. Cela étant, les parents sont libres d'aller chez un autre dentiste, par exemple s'il y a un suivi pour de l'orthodontie, ou d'autres choses. L'organisation est toujours faite dans le cadre scolaire.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Dominique Chevalier : Est-ce que la déduction faite est identique pour toutes les communes ?

M. le Syndic : Dans toutes les communes qui appliquent ce règlement communal, donc Val-de-Charney, Châtel-sur-Montsalvens, et Crésuz, le barème est le même. Je ne connais pas les règlements des autres communes du canton.

Mme Dominique Chevalier : il y a donc une certaine inégalité. Cela ne serait pas un problème si c'était cantonal.

M. le Syndic : Ce règlement, avant de vous être soumis, a été soumis au service de l'Etat concerné qui l'a approuvé. Je ne sais pas si cette grille est la même pour toutes les communes du canton, mais elle est la même pour les communes qui appliquent ce règlement, soit celles du cercle scolaire de la Jogne.

M. Alain Rossel : Je me renseignerai auprès d'autres communes afin de savoir s'il y a des différences.

M. le Syndic : Comme il n'y a pas d'autres questions, je donne la parole à la Commission financière pour la lecture de leur rapport.

Préavis de la Commission financière, Mme Emmanuelle Girard : Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs. Le Conseil communal souhaite faire valider le nouveau règlement concernant la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.

A la suite de l'installation d'un dentiste à Charmey, le cercle scolaire de la Jogne l'a mandaté pour effectuer les contrôles dentaires scolaires, en remplacement du Service dentaire scolaire. A l'initiative de Val-de-Charmey, cette solution permet de réduire les coûts pour les familles et pour les communes. Ainsi, cette possibilité a été intégrée dans le nouveau règlement. L'aide financière accordé par la Commune pour les contrôles et les soins dentaires dépend du nombre d'enfants concernés et du revenu imposable du foyer, selon un tableau dont les seuils d'octroi demeurent inchangés depuis 2019.

La date d'approbation du tableau annexé au règlement devra être ajustée afin de correspondre à la date d'approbation du règlement lui-même.

Après examen de cette proposition, la Commission financière préavise favorablement ce règlement communal. Au nom de la Commission financière, je vous remercie.

M. le Syndic : Merci Mme Girard. Dès lors, je prie les personnes qui acceptent ce nouveau règlement de bien vouloir lever la main.

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 45	NON : 0	Abstentions : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	------------------------

6. Divers

M. le Syndic : Nous arrivons au dernier point de notre tractanda à savoir les divers. Je commence en vous disant que j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer. Dès le mois d'août prochain, notre commune pourra s'enorgueillir de la présence d'une centenaire au sein de nos habitants. En effet, Mme Jeanne Kaelin, actuellement résidente au Foyer de la Rose d'Automne, franchira ce cap prestigieux. Avec ma collègue, Mme Carole Pythoud, vice-syndique, nous irons lui souhaiter nos plus vives félicitations tout prochainement. Le bon air de Crésuz ainsi que la qualité de son eau potable y sont, j'en suis sûr, pour beaucoup !

Actuellement, le dossier relatif à la transformation du bâtiment de la Chaumine a été déposé pour l'enquête préalable. Dès le retour des services cantonaux et après analyse, nous organiserons une nouvelle séance d'information pour la population. Celle-ci aura lieu indépendamment de nos Assemblées communales.

Je donne la parole à ma collègue et vice-syndique, Mme Carole Pythoud.

Mme Carole Pythoud : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Permettez-moi de vous adresser quelques mots au sujet de la Commission du Fonds Macheret. Durant de nombreuses années, M. Yves-André Sottas et M. Gérard Challande se sont engagés avec constance au sein du comité, contribuant à l'organisation de sorties particulièrement appréciées par nos aînés. Parmi celles-ci, citons notamment la visite de la forge de Charmey, le Tropenhaus de Frutigen, la découverte des célèbres vaches en bois au bord du lac de Brienz, ou encore le musée de l'Aviation de Payerne.

Il est désormais temps pour eux de profiter pleinement de ces excursions, libérés des contraintes organisationnelles qu'elles impliquent. Au nom du Conseil Communal, je leur adresse mes plus sincères remerciements pour leur engagement, leur générosité, ainsi que pour les précieux moments de convivialité partagés. La relève est à présent

assurée et sera exclusivement féminine, un peu à l'image du film des trois drôles de dames. J'ai donc le plaisir de vous annoncer que je pourrai collaborer avec tout d'abord, Mme Marlène Rime-Jordan, que je prie de se lever et se présenter en quelques mots.

Mme Marlène Rime-Jordan : Bonsoir, Marlène Rime-Jordan, j'habite ici depuis 2017 et je suis la Secrétaire communale de Châtel-sur-Montsalvens depuis 15 ans. Je fais partie du comité des fêtes Châtel-Crésuz et je me réjouis de rejoindre le Fonds.

Mme Carole Pythoud : Merci Marlène et merci également à Mme Kadija Maikarfi-Limat de se présenter.

Mme Kadidja Maikarfi : Je suis ravie d'être ici. Je m'appelle Kadidja Maikarfi-Limat. J'habite Crésuz depuis bientôt 3 ans, je suis mariée et j'ai deux enfants de 14 ans. Je travaille au Vieux-Chalet deux jours par semaine et je suis ravie d'être ici encore une fois.

Applaudissements de l'Assemblée

Mme Carole Pythoud : Merci beaucoup. Enfin, suite aux élections du 8 mars dernier, des changements intervenus au sein des Commissions et du calendrier quelque peu tardif de notre Assemblée de ce jour, il a été décidé que la prochaine sortie du Fonds Macheret se tiendra au printemps 2027 et non à l'automne comme on le fait habituellement. Ce délai permettra à la nouvelle équipe de préparer sereinement une excursion de qualité. Voilà, je vous remercie de votre attention et cède la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic : Merci. En ce qui concerne votre Exécutif, nous n'avons pas d'autres divers.

Mme Françoise Jaquet : Je pense que comme beaucoup de citoyens de Crésuz, je suis contente que le mentorat soit terminé et que le Conseil communal ait pu en tirer des leçons positives pour qu'on ait maintenant une gestion apaisée et transparente. D'ailleurs, j'aimerais saluer la rédaction de la charte qui se trouve maintenant sur le site internet que vous n'avez pas mentionnée, mais qui est vraiment très très bien faite et que j'encourage tout le monde à lire. Je trouve cela vraiment très bien. Je regarde l'avenir avec confiance et je me réjouis qu'on avance tous ensemble avec sérénité pour le bien du village.

Applaudissements de l'Assemblée

M. le Syndic : Très bien, merci Mme Jaquet. Y a-t-il d'autres personnes qui veulent prendre la parole ?

M. Alain Rossel : J'ai oublié de préciser au début quand je me suis présenté, que je remercie la population d'avoir voté pour moi.

M. le Syndic : Très bien, nous voici donc au terme de notre Assemblée communale, la première de cette nouvelle législature. Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal et l'ensemble des personnes qui participent au bien-être commun de notre Commune.

D'ailleurs, une pensée toute particulière pour Mme Hélène Wicky, en charge de l'entretien et de l'arrosage des plantes. Au vu du temps sec, ensoleillé et radieux, aucun jour de répit. Merci beaucoup Hélène pour le travail de l'ombre.

Applaudissements de l'Assemblée

Je vous souhaite d'ores et déjà, un été radieux qui a déjà bien commencé, placé sous le signe du bronzage et pour certains, repos et farniente. Dès lors, je vous convie à partager l'apéritif qui va suivre. Nous pourrions ainsi poursuivre nos éventuels échanges.

Bonne soirée à tous et bonne chance à l'équipe de Suisse pour ceux qui suivent les matchs.

L'Assemblée se termine ainsi à 20h23 par applaudissements.

Au nom de l'Assemblée communale

La collaboratrice a.i.

Le Syndic

Laura Romagnoli

Philippe Baeriswyl

PROVISoire